

Lundi 3 février 2025

Commerce de proximité : il est plus que temps d'agir !

Il y a un an déjà, notre association avait alerté les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les commerces de proximité. Comme nous l'avions prédit, l'année 2024 fut marquée par de nombreuses fermetures d'enseignes nationales, venant enrayer la dynamique retrouvée depuis 2018 grâce au programme « Action Cœur de Ville » et la mobilisation des Maires.

Essor du commerce en ligne, inflation, baisse du pouvoir d'achat et mutation des comportements d'achat des consommateurs accentuent la pression sur un secteur déjà fragilisé par la crise sanitaire que nous avons connue.

Une fois ce constat effectué, nous ne pouvons pas nous résigner à l'accepter.

C'est la raison pour laquelle nous avons formulé de nombreuses propositions et appelé à la mise en œuvre d'une politique globale, volontariste et pragmatique de sauvegarde du commerce de proximité. Toutefois, le contexte politique incertain et mouvant de ces derniers mois a malheureusement occulté ce qui doit être aujourd'hui considéré comme un véritable sujet de vigilance.

Nous le réaffirmons avec conviction, une révision de la taxe sur les locaux commerciaux vacants est indispensable. Cette mesure simple permettrait de rendre ce précieux dispositif, aujourd'hui aux mains des Maires, bien plus dissuasif et faciliterait la remise de ces locaux vacants sur le marché. Par ailleurs, la création d'un dispositif équivalent à l'ancien FISAC nous apparaît plus que jamais nécessaire, à l'heure où nos commerçants doivent se conformer aux impératifs de transition écologique.

Enfin, la maîtrise du choix d'implantation des magasins et de leur usage est un sujet que nous devons prendre à bras le corps. De nouveaux outils permettant au Maire de valider l'installation de certains magasins en centre-ville, dans le périmètre de l'ORT notamment, doivent être étudiés. Nous nous félicitons d'ailleurs des réflexions qui émergent en ce sens, alors qu'a été adoptée par le Sénat, il y a quelques jours, la proposition de loi visant à « Sortir la France du piège du narcotrafic ». L'augmentation des commerces de façade nuit grandement à la qualité du parcours marchand et nous accueillons positivement toute mesure visant à contrôler leur implantation. Le dynamisme et la pluralité des commerces de nos cœurs de ville sont en jeu.

Face aux difficultés rencontrées par le secteur et aux nouveaux risques que nous identifions, les commerçants de nos centres-villes ont besoin de réponses pragmatiques et d'actions concrètes. C'est pourquoi nous appelons le Gouvernement à agir concrètement afin de renforcer les outils existants et en créer des nouveaux pour donner enfin les moyens aux Maires d'œuvrer pour défendre les commerces de proximité.

Contact : guillaume.segala@villesdefrance.fr

Présidée par Gil AVÉROUS, maire de Châteauroux, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.